ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mesures urgentes pour augmenter le nombre d'orthophonistes

Question écrite n° 22611

Texte de la question

M. Christophe Bouillon attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la pénurie d'orthophonistes, en particulier au sein de la fonction publique hospitalière. Un plan d'action pour renforcer les métiers de la rééducation, et notamment celui d'orthophoniste, dans le secteur hospitalier, a été engagé en 2016. Une prime incitative, versée sous conditions, a été mise en place et l'évolution indiciaire de tous les corps de la fonction publique entre 2016 et 2022 concerne également les orthophonistes qui devraient constater, en 2019, une hausse de leur rémunération de 17 % par rapport à 2017. Il n'en demeure pas moins que de nombreux établissements ne parviennent pas à recruter d'orthophonistes : les annonces de recrutement publiées restent sans candidature et les personnes qui auraient besoin de soins d'orthophonie en sont privées. Les mesures engagées pour revaloriser la profession étaient nécessaires. Néanmoins, elles ne semblent pas suffisantes pour répondre aux besoins croissants eu égard, notamment, au vieillissement de la population, à la prévalence des AVC et aux troubles du langage et de la communication qui augmentent. Il lui demande si d'autres axes que celui de la revalorisation salariale sont à l'étude et quelles mesures urgentes elle envisage pour répondre aux besoins actuels.

Données clés

Auteur : M. Christophe Bouillon
Circonscription : Seine-Maritime (5e circonscription) - Socialistes et apparentés
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 22611
Rubrique : Professions de santé
Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 3 septembre 2019, page 7803
Question retirée le : 23 juin 2020 (Fin de mandat)